



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

LE 06 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers : en exercice.....33 présents.....28 procurations.....4 absent.....1	L'an deux mille vingt-deux, le SIX OCTOBRE, à vingt-et-une heures, Le conseil municipal de la commune de MONTMAGNY, légalement convoqué par courrier le 29 septembre 2022, par courriel le 30 septembre 2022 et par affichage du 29 septembre 2022, s'est réuni au 10 rue du 11 novembre 1918 à Montmagny, sous la présidence de Monsieur Patrick FLOQUET, Maire de Montmagny.
---	--

Réforme des règles de publicité : suppression du compte rendu des séances et création de la liste des délibérations.

« Dans un souci de simplification, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu sommaire des séances du conseil municipal.

Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal, sera affichée et publiée sur le site internet de la commune, dans les 7 jours suivant le conseil municipal ».

Délibération n°DL2022-0610-061	Installation d'un nouveau conseiller municipal	Délibération actée
Délibération n°DL2022-0610-062	Approbation du procès-verbal de la séance du 30 juin 2022	Adoptée (1 abstention)
Délibération n°DL2022-0610-063	Désignation d'un conseiller municipal correspondant incendie et secours	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°DL2022-0610-064	Création, suppression de postes et autorisation de recourir à du personnel contractuel	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°DL2022-0610-065	Mise à jour du tableau des effectifs	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°DL2022-0610-066	Protocole du télétravail	Adoptée (4 abstentions)
Délibération n°DL2022-0610-067	Adoption du règlement intérieur des services	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°DL2022-0610-068	Approbation du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°DL2022-0610-069	Approbation de la Convention Territoriale Globale avec la Caisse d'Allocations Familiales afin de pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante et développer des actions nouvelles couvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2026	Adoptée (4 contre, 3 abstentions)

Délibération n°DL2022-0610-070	Revalorisation des tarifs des cimetières au titre de l'année 2023	Adoptée (3 contre)
Délibération n°DL2022-0610-071	Recensement de la population : désignation d'un coordonnateur, d'un coordonnateur adjoint et autorisation de recourir à trois personnels non titulaires occasionnels pour l'enquête au titre de l'année 2023	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°DL2022-0610-072	Adhésion au SIGEIF de la communauté d'agglomération Val Parisis au titre de la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°DL2022-0610-073	Adhésion au SIGEIF de la communauté de communes de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts au titre de la compétence Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques	Adoptée à l'unanimité
Délibération n°DL2022-0610-074	Décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations	Délibération actée



Le Maire,

Patrick FLOQUET.

Conformément à l'article R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, les délibérations susmentionnées dans le présent compte- rendu peuvent faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à partir de la date où elles sont devenues exécutoires.

« Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « Télérecours citoyen » (Informations et accès au service disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>) ».